

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financier ODDO BHF SCA (LEI : 969500219DJHZ3449066)

### Résumé

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA (LEI : 969500219DJHZ3449066) prend en compte les principales incidences négatives (ou PAI pour *principal adverse impacts*) en matière de durabilité sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité porte sur la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2023.

La déclaration publiée par ODDO BHF SCA en sa qualité d'acteur des marchés financiers, sert à remplir l'obligation de publication de l'approche adoptée par la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA, concernant la prise en compte des PAI, tel que prévu à l'article 4 du règlement SFDR.

Il convient de noter en particulier que les PAI sont pris en compte en tant que critères supplémentaires dans le cadre de la sélection d'instruments financiers depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, date de prise à effet de la classification Article 8 SFDR de la gestion sous mandat. Cependant, les PAI n'ont pas nécessairement toujours un poids plus important que d'autres aspects pertinents dans le cadre de décisions d'investissement. Il convient de noter que tous les PAI mentionnés ci-dessous ne sont pas pris en compte par ODDO BHF SCA dans ses décisions d'investissement. Lorsque certains des PAI sont pris en compte, ODDO BHF SCA leur accorde une importance équivalente.

### Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

#### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	24.254 tCO2	27.007 tCO2	Somme des émissions carbone des entreprises du portefeuille - Scope 1 (tCO2e) pondérées par la valeur de l'investissement en portefeuille dans une entreprise et par la valeur de la société, liquidités incluses.	Les émissions de GES (scope 1-3) ont été seulement considérées relativement au chiffre d'affaires sur la période de référence. En effet, l'indicateur 3 « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements » (scope 1-3) qui est pris en compte depuis le 1er octobre 2023 est pris en compte car la gestion sous mandat a pour objectif que le portefeuille présente une intensité de GES inférieure à celle du marché global, mesuré par le MSCI ACWI. La prochaine période de référence de 2024 permettra de rendre compte de la mise en place de la politique d'exclusion.  En ce qui concerne l'indicateur 4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles », les entreprises dont la part du chiffre d'affaires dans le charbon thermique (extraction) est
	Émissions de GES de niveau 2	8.138 tCO2	8.527 tCO2	Somme des émissions carbone des entreprises du portefeuille - Scope 2 (tCO2e) pondérées par la valeur de l'investissement en portefeuille dans une entreprise et par la valeur de la société, liquidités incluses.		
	Émissions de GES de niveau 3	181.793 tCO2	201.189 tCO2	Somme des émissions carbone des entreprises du portefeuille - Scope 3 (tCO2e) pondérées par la valeur de l'investissement en portefeuille dans une entreprise et par la valeur de la société, liquidités incluses.		
	Émissions totales de GES	237.304 tCO2	250.732 tCO2	Le total annuel des émissions de GES des		

					Scope 1 et 2 et des estimations pour le scope 3 associées aux actifs du portefeuille, actions ou obligations, sur la base de la dernière valeur d'entreprise disponible, incluant les liquidités.	supérieure ou égale à 5% et dont la part du chiffre d'affaires dans le charbon thermique (production d'énergie) est supérieure ou égale à 25% sont exclues depuis le 1er octobre 2023. De même les OPCVM/ETF dont le secteur du charbon thermique (extraction) représente plus de 10% de la NAV, seront exclus. La prochaine période de référence de 2024 permettra de rendre compte de la mise en place de la politique d'exclusion.
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	306 tCO2/MEUR investis	304 tCO2/MEUR investis	Le total annuel des émissions de GES des Scope 1, 2 et estimées de Scope 3 associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille. Les émissions de carbone sont relatives aux actions et obligations en portefeuille, sur la base de la valeur d'entreprise disponible la plus récente, incluant les liquidités.		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	753 tCO2/MEUR chiffre	722 tCO2/MEUR chiffre	Moyenne pondérée de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs du portefeuille (scope 1, scope 2 et estimation scope 3 des émissions de gaz à effet de serre/million d'euros de chiffre d'affaires).		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,2 %	3,5 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant des activités liées aux combustibles fossiles, notamment l'extraction, le traitement, le stockage et le transport de produits pétroliers, de gaz naturel et de charbon thermique et métallurgique.		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	72,4 %	64,7 %	Moyenne pondérée de la consommation et/ou de la production d'énergie des émetteurs à partir de sources non renouvelables, exprimée en pourcentage de l'énergie totale utilisée et/ou produite.		
6. Intensité de consommation d'énergie par	Consommation d'énergie en GWh par million	NACE A : 0,3 NACE B : 1,1 NACE C : 0,4	NACE A : 0,3 NACE B : 1,6 NACE C : 0,5	La moyenne pondérée de l'intensité de la consommation		

	secteur à fort impact climatique	d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	NACE D : 3,8 NACE E : 3,3 NACE F : 0,2 NACE G : 0,6 NACE H : 2,5 NACE L : 0,6	NACE D : 3,4 NACE E : 3,8 NACE F : 0,2 NACE G : 0,5 NACE H : 2,4 NACE L : 0,5	d'énergie du portefeuille (GwH/million d'euros de chiffre d'affaires) pour les émetteurs classés dans les codes NACE A, B, C, D, E, F, G, H, L.	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,0 %	0,1 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs qui ont déclaré avoir des activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui ont été impliqués dans des controverses ayant des incidences graves ou très graves sur l'environnement.	Les sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement sont exclues depuis le 1er octobre 2023. De mêmes, sont exclus les OPCVM/ETF avec plus de 5% de la NAV correspondant à ces sociétés. La prochaine période de référence de 2024 permettra de rendre compte de la mise en place de la politique d'exclusion.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	196,3 t/MEUR investis	9,9 t/MEUR investis	Le total annuel des eaux usées rejetées (tonnes métriques déclarées) dans les eaux de surface à la suite d'activités industrielles ou manufacturières associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille. Les rejets d'eau des sociétés sont répartis entre tous les actions et obligations en portefeuille (sur la base de la valeur d'entreprise disponible la plus récente, incluant les liquidités).	La disponibilité des données et le taux de couverture ne sont pas encore suffisants pour définir des mesures et des objectifs concrets. Nous observerons l'évolution et examinerons en temps voulu, le cas échéant, comment cet indicateur peut être pris en compte par ODDO BHF SCA.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	1,0 t/MEUR investis	1,8 t/MEUR investis	Le total annuel de déchets dangereux (tonnes métriques déclarées) associés à 1 million d'euros investis dans le portefeuille. Les déchets dangereux des entreprises sont répartis entre toutes les actions et obligations en portefeuille (sur la base de la dernière valeur d'entreprise disponible, incluant les liquidités).	La disponibilité des données et le taux de couverture ne sont pas encore suffisants pour définir des mesures et des objectifs concrets. Nous observerons l'évolution et examinerons en temps voulu, le cas échéant, comment cet indicateur peut être pris en compte par ODDO BHF SCA.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du	0,1 %	0,2 %	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposée à des émetteurs faisant l'objet de controverses très graves liées aux	Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues depuis le 1er octobre 2023. De

	directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			activités et/ou aux produits de l'entreprise.	même, les OPVM/ETF dont plus de 5% de la NAV correspondent à des sociétés qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies sont exclus. La prochaine période de référence de 2024 permettra de rendre compte de la mise en place de la politique d'exclusion.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	22,6 %	20,4 %	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs qui ne sont pas signataires du Pacte mondial des Nations unies.	Aucune mesure n'a été prise ou n'est actuellement prévue pour la prochaine période de référence.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12,2	13,0	Moyenne pondérée de la différence entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes, en pourcentage des salaires bruts masculins.	Aucune mesure n'a été prise ou n'est actuellement prévue pour la prochaine période de référence.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,1 %	39,8 %	Moyenne pondérée du ratio femmes/hommes au sein du conseil d'administration des sociétés détenues en portefeuille.	Aucune mesure n'a été prise ou n'est actuellement prévue pour la prochaine période de référence.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant un lien sectoriel avec les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les armes chimiques ou les armes biologiques. Note : Les liens avec l'industrie comprennent la propriété, la fabrication et les investissements. Les liens avec les mines terrestres n'incluent pas les produits de sécurité connexes.	Les entreprises exposées à des armes controversées sont exclues depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2023, tout comme les OPCV/ETF dès lors que le chiffre d'affaires dépasse 0% (titres vifs) ou que le secteur dépasse 0% de la NAV. La prochaine période de référence de 2024 permettra de rendre compte de la mise en place de la politique d'exclusion.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	320 tCO <sub>2</sub> /MEUR PIB	231 tCO <sub>2</sub> /MEUR PIB	Moyenne pondérée de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs souverains (émissions des scope 1, 2 et 3 / million d'euros de PIB).	Aucune mesure n'a été prise ou n'est actuellement prévue pour la prochaine période de référence.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	55	48	Nombre d'émetteurs souverains faisant l'objet de mesures restrictives (sanctions) du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en matière d'importations et d'exportations	

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Tableau 2  
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.
Eau, déchets et autres matières	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation.

Tableau 3  
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les décisions d'investissement prises par la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement (comme le climat, l'eau, la biodiversité) ainsi que sur les préoccupations sociales ou des employés et peuvent également nuire à la lutte contre la corruption. Par conséquent, ODDO BHF SCA, en tant que gestionnaire de portefeuille, s'engage dans la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité à contribuer à éviter de telles incidences dans le cadre de ses décisions d'investissement.

Les principales incidences négatives sont examinées sur une base trimestrielle depuis le 1er octobre 2023.

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA a pris diverses mesures au sein de son processus d'investissement pour gérer les PAI identifiés. Elle se base sur un prestataire de données spécialisé dans l'analyse de durabilité, actuellement MSCI ESG Research. Sur cette base, tous les investissements sont analysés en termes de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise. Une approche ESG propre est utilisée pour les titres vifs, les OPCVM et les ETF. Cette approche repose sur différents éléments :

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs :
  - o Exclusions sectorielles : exclusion des sociétés ayant un chiffre d'affaires significatif dans le domaine des armes, des jeux de hasard, de la pornographie, du tabac et du charbon.
    - Armes controversées : à partir de 0 % du chiffre d'affaires
    - Armes conventionnelles, civiles et nucléaires (armes non conventionnelles (armes chimiques et biologiques, bombes à sous-munitions (BAM), fabrication ou le commerce des mines anti-personnel (MAP)) : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
    - Jeux de hasard : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
    - Pornographie : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
    - Tabac : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
    - Charbon thermique (extraction) : à partir de 5 % du chiffre d'affaires
    - Charbon thermique (production d'énergie) : à partir de 25 % du chiffre d'affaires
  - o Violation du Pacte mondial des Nations Unies :
  - o La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA exclut tout investissement dans des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies.
  - o Atteintes à la biodiversité : exclusion des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.
  - o Exclusions par les notations de durabilité : exclusion des sociétés ayant des notations de durabilité, selon la méthodologie MSCI ESG Research, en-deçà de "BB".
- L'application de critères d'exclusion au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETF) :
  - o Exclusions sectorielles : les mêmes secteurs que pour les titres vifs sont exclus. Ainsi les fonds présentant des investissements avec une activité dans les armes controversées (armes non conventionnelles (armes chimiques et biologiques, bombes à sous-munitions (BAM), fabrication ou le commerce des mines anti-personnel (MAP)) sont exclus. De plus, les fonds avec plus de 10% investis dans des sociétés avec des activités dans le charbon thermique (extraction)\*\*, sont exclus. Les seuils de chiffres d'affaires pris en compte pour définir si une ligne du fonds est affecté aux secteurs en question sont de \*\*10%.
  - o Non-respect des principes du Pacte mondial des Nations unies : au niveau de l'instrument, un maximum de 5 % des positions au total peut enfreindre le Pacte mondial des Nations unies.
  - o Atteintes à la biodiversité : exclusion des fonds qui détiennent plus de 5% dans des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.
  - o Exclusions par les notations de durabilité : exclusion des fonds ayant des notations de durabilité, selon la méthodologie MSCI ESG Research, en-deçà de "BB".
- La réalisation de certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille :
  - o Un objectif est d'obtenir une note de durabilité supérieure ou égale à la moyenne de "A" selon MSCI ESG Research au niveau de l'ensemble du portefeuille.
  - o Une notation de durabilité doit être disponible pour au moins 90 % des positions du portefeuille.
  - o Un objectif est que le portefeuille ait une intensité carbone inférieure à celle du marché global, représenté par l'indice MSCI All Country World.
  - o Le portefeuille doit également avoir au minimum 4% d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du SFDR.

L'application des critères d'exclusion au niveau des titres vifs et des fonds et ETF, la garantie de la réalisation de certains objectifs au niveau du portefeuille ainsi que la philosophie d'investissement de la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA doivent permettre de réduire de manière significative la probabilité d'occurrence et la gravité des principales incidences négatives sur la durabilité.

ODDO BHF SCA adopte une approche holistique des questions de durabilité, qui est ancrée dans diverses directives et procédures. La stratégie de durabilité décrit les principes pertinents, fixe les exigences et définit les responsabilités à respecter en matière de durabilité (y compris les rapports, l'utilisation des notations ESG, la gestion des risques de réputation et d'autres aspects pertinents dans le cadre des exigences ESG). En particulier, elle définit les critères d'identification et de priorisation des principales incidences négatives en matière de durabilité.

Le changement climatique mondial et ses conséquences dévastatrices pour l'homme et la nature, ainsi que la mise en danger progressive de la biodiversité, également accentuée par le changement climatique, sont deux des questions les plus urgentes de notre époque et posent également de grands défis au secteur financier.

En raison de l'urgence, des conséquences graves et de la grande importance que revêtent ces deux crises environnementales dans la politique et la société, ainsi que de leurs effets négatifs potentiels sur les investissements, elles ont un poids conséquent dans la détermination des principales incidences négatives sur les facteurs et indicateurs de durabilité par ODDO BHF SCA et constituent donc actuellement le point fort de cette démarche.

Dès que des méthodes fiables de sélection des indicateurs seront établies sur le marché, ODDO BHF SCA examinera son approche en conséquence et la développera si nécessaire.

ODDO BHF SCA est tributaire des données qu'elle reçoit des entreprises dans lesquelles elle détient des participations et de fournisseurs de données externes.

En principe, ODDO BHF SCA utilise les données de MSCI ESG Research. ODDO BHF SCA se réserve le droit d'utiliser les données directement de l'entreprise et de les privilégier le cas échéant. Il convient toutefois de préciser qu'aucune adaptation n'est effectuée du côté du système et que les systèmes se basent sur les données MSCI ESG Research.

Dans ce cadre, la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA continuera de développer son approche, qui est fortement dépendante de la disponibilité des données et de leur qualité. En outre, ODDO BHF SCA est actuellement en train d'examiner la pertinence des données et leur potentielle exploitation ; ceci dans l'intention de continuer d'améliorer ses politiques et mesures internes pour prendre en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Enfin, il convient de noter que la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA prend toujours des décisions d'investissement dans le meilleur intérêt de ses clients. Ceci signifie que les PAI sont pris en compte comme des critères supplémentaires d'autres facteurs pertinents. Cela signifie en particulier que les PAI n'ont pas nécessairement plus de poids que les autres facteurs.

Déclaration relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité dans le cadre de la fonction de conseiller financier de ODDO BHF SCA (publication conformément à l'article 4 du règlement SFDR)

Dans le cadre du conseil en investissement, ODDO BHF SCA prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) uniquement pour les clients qui ont indiqué une préférence correspondante en matière de durabilité à ODDO BHF SCA (dans le formulaire MiFID). Ainsi, les clients de ODDO BHF SCA ont la possibilité d'indiquer quels PAI doivent être pris en compte. Les catégories suivantes peuvent être indiquées :

1. Catégories relatives au climat (émissions de gaz à effet de serre et performance énergétique)
2. D'autres catégories liées à l'environnement (en particulier, incidences négatives sur la biodiversité)
3. Catégories relatives aux aspects sociaux, à la prise en compte des salariés et au respect des droits de l'Homme (ex : la violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies)

Si les clients n'indiquent pas leurs préférences en matière de durabilité pour les principales incidences négatives en matière de durabilité (dans la fiche MiFID), celles-ci ne seront pas prises en compte dans le cadre du conseil en investissement, tout comme les clients qui ont expressément indiqués ne pas vouloir les prendre en compte.

Pas de prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans le cadre des mandats logés dans les contrats d'assurance-vie luxembourgeois ou français au sein de ODDO BHF SCA (publication conformément à l'article 4 du règlement SFDR)

Actuellement, ODDO BHF SCA ne tient pas compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans les mandats relatifs aux contrats d'assurance-vie luxembourgeois. Il est prévu que courant 2024, ces mandats soient classifiés article 8 selon le règlement SFDR et que les transmissions nécessaires d'informations soient établies entre les assureurs luxembourgeois et ODDO BHF SCA. Concernant les mandats logés dans les contrats d'assurance-vie français, il s'agit de mandat d'arbitrage et ne sont donc pas concernés par le règlement SFDR et ses exigences.

### Politique d'engagement

L'équipe de gestion sous mandat de ODDO BHF SCA s'efforce de dialoguer avec les sociétés dans lesquelles les mandats investissent. Ces dialogues se déroulent notamment lors d'événements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs. Les gérants participent également à des conférences. Ces réunions offrent l'occasion de rencontrer le management des sociétés, permettant ainsi aux gérants d'approfondir leurs réflexions et convictions, positives comme négatives, sur une entreprise, son management et par la même occasion sa gouvernance. En outre, le bureau d'études du groupe ODDO BHF dispose d'une équipe de recherche ESG qui publie régulièrement des notes sectorielles avec un focus sur les problématiques de développement durable, ainsi que des notes spécifiques sur le profil extra-financier de certaines entreprises. Cette recherche interne permet de compléter l'analyse des investissements de ODDO BHF SCA. Il n'y a pas de collaboration avec d'autres actionnaires.

### Références aux normes internationales

Dans le cadre de ses obligations de diligence et de reporting, ODDO BHF SCA s'oriente vers des principes internationalement reconnus pour des activités commerciales et bancaires durables. Les principes du Pacte mondial des Nations Unies en sont un exemple.

Le respect des normes internationalement reconnues est en vigueur depuis le 1er octobre 2023 à travers l'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs et des OPCVM et ETF. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues. De même, pour les OPCVM ou ETF, un maximum de 5 % des positions au total de l'instrument qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies est toléré. Un point de données est utilisé à cet effet par le fournisseur de données externe MSCI ESG Research.

ODDO BHF SCA n'utilise actuellement pas de scénario climatique prospectif, notamment parce qu'il n'existe pas encore de méthodes suffisamment élaborées ni de données suffisamment disponibles et qu'aucun standard de marché n'a encore été développé à ce sujet.